

Projet d'évolution du SCC

Bourse d'échange - Guide d'accompagnement

Version 1 (4 janvier 2021)

Objectifs du document

- Ce guide s'adresse à tous les agents opérationnels du SCC qui souhaitent s'inscrire dans le processus de la bourse d'échange, conformément aux dispositions du protocole d'accord du 6 janvier 2020.
- Ce guide a pour objectifs de :
 - Rappeler les étapes clés de la bourse d'échange ;
 - Expliquer les modalités d'attribution des échanges ;
 - Donner toutes les informations nécessaires au renseignement du :
 - Formulaire d'inscription à la bourse d'échange ;
 - Formulaire de recueil des aspirations d'échange.



Sommaire







3

Rappel des étapes du processus d'affectation



Commission de suivi (mars 2021*)

À l'issue de l'annonce des affectations définitives, les agents pour lesquels **aucune des aspirations n'a été retenue** et **n'ayant pas bénéficié de la bourse d'échange** pourront saisir une **commission de suivi** en envoyant une demande motivée.

Trois représentants RH RDS/CML/SEM et 1 représentant GIS siègent à cette commission, permettant d'assurer le suivi et l'accompagnement des salariés en lien avec le management et les responsables RH concernés.

RATP

Etapes du processus de la bourse d'échange





Principes de la bourse d'échange

Proiet confidentie

Les échanges ne peuvent être réalisés qu'au sein d'un même département et d'une même catégorie.

> Les agents peuvent se positionner sur des **postes vacants** et/ou **non vacants** par ordre de préférence.

Les échanges sont anonymes et se font entre deux agents (sauf pour les postes vacants).

-> Les agents peuvent **formuler jusqu'à 10 aspirations d'échange** (pas de minimum requis), sur des postes ouverts à l'échange.

Les agents échangent leur affectation principale. Ainsi, les agents Team Tram et Grande Nuit qui le souhaitent peuvent échanger l'affectation qu'ils auront obtenue à l'issue des résultats de la plateforme digitale, mais conserveront leur affectation secondaire actuelle (mission Team Tram / Grande Nuit).

Les agents ne se positionnent <u>que sur les postes pour lesquels ils sont prêts à effectuer un échange</u>. S'ils ne sont pas prêts à échanger leur poste contre un poste de la liste communiquée, ils ne doivent pas renseigner ce poste.

Les formulaires d'inscription et de recueil des aspirations d'échange **sont modifiables jusqu'à la date de clôture des formulaires** (13 et 31 janvier respectivement). Au-delà de ces dates, les agents ne pourront plus modifier leurs formulaires. La dernière soumission fera foi.

Les échanges sont validés par un tiers de confiance (équipe projet / RH).

À l'issue de la bourse d'échange, si un agent n'obtient aucun échange, il garde l'affectation obtenue via la plateforme digitale.

Attribution des échanges

Attribution d'un échange selon les critères définis dans le cadre du dialogue social (protocole du 6 janvier 2020), soit dans l'ordre : · L'ancienneté dans le métier de contrôle pour les agents opérateurs qualifiés (OCQ) **POSTES VACANTS** OCQ L'ancienneté dans l'entreprise L'âge L'ancienneté dans la qualification pour les métiers de développement (OCD) OCD L'ancienneté dans l'entreprise L'âge L'ancienneté dans la catégorie maîtrise • L'ancienneté dans la catégorie encadrement au SCC MO L'ancienneté dans l'entreprise L'âge

POSTES NON VACANTS Postes des agents qui s'inscrivent dans la bourse d'échange et proposent leurs postes à l'échange

- Ordonnancement des agents selon les critères définis dans le cadre du dialogue social (protocole du 6 janvier 2020). Cela signifie que les échanges débutent :
 - Pour les OCQ : par l'agent le plus ancien dans le métier de contrôle,
 - Pour les OCD : par l'agent le plus ancien dans la qualification pour les métiers de développement,
 - Pour les MO : par l'agent le plus ancien dans la catégorie maîtrise.
- L'échange de postes entre deux agents n'est possible que si leurs deux postes sont renseignés dans les aspirations d'échange des deux agents.



Communication des listes de postes ouverts à l'échange le 18 janvier 2021

Le 18 janvier 2021, les listes des postes ouverts à l'échange seront communiquées



Dans une actu Urban Web

ırbanweb.ratp.net	
Compte matriculaire	
Mot de passe	Connexion Je gère mon mot de passe



Dans le guide sur la bourse d'échange, en ligne sur Urban Web





Sommaire







Se connecter à la plateforme Urban Web et accéder au formulaire d'inscription à la bourse d'échange

- Le formulaire d'inscription à la bourse d'échange est hébergé sur Urban Web. Pour plus d'aisance, nous vous conseillons de vous connecter depuis un ordinateur. Néanmoins, il est également possible d'y accéder via une tablette ou un smartphone.
- Accédez à Urban Web en allant sur ce lien : <u>https://urbanweb.ratp.net/</u>. Si vous rencontrez des difficultés de connexion, n'hésitez pas à contacter le 093 ou le 01 58 78 80 93 (depuis n° externe).
- Indiquez votre compte matriculaire, votre mot de passe et cliquez sur « Connexion » :



• Le lien vers le formulaire d'inscription à la bourse d'échange sera communiqué le lundi 4 janvier 2021.

Vue d'ensemble du formulaire d'inscription à la bourse d'échange

- Ce formulaire est dédié aux agents qui souhaitent proposer leur poste à l'échange et a pour vocation de leur permettre de s'inscrire dans le processus de la bourse d'échange.
- Le renseignement du formulaire dure environ 10 minutes, bien que cette durée soit susceptible de varier d'une personne à l'autre.
- Le formulaire d'inscription à la bourse d'échange est composé de plusieurs parties :
- Etape 1 sur 4 Informations préalables
- Etape 2 sur 4 Inscription à la bourse d'échange
- Etape 3 sur 4 Prochaines étapes
- Etape 4 sur 4 Validation finale du formulaire
- Chacune de ces étapes est détaillée dans les pages suivantes. Vous retrouverez une mention de chaque étape en haut à droite de chaque page.



Informations préalables (1/2)

Recueil du consentement pour le traitement de vos données (RGPD¹)

 Dans le cadre de la législation européenne de protection des données, nous recueillons votre consentement pour le traitement des données personnelles que vous serez amené(e) à communiquer via le formulaire d'inscription à la bourse d'échange :

Les données recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront traitées par la direction CML, dans le cadre du projet d'évolution du SCC. Ces informations permettront de mettre en œuvre la bourse d'échange telle que définie dans le protocole d'accord signé le 6 janvier 2020. Les données suivantes seront collectées via le formulaire : nom, prénom, matricule, date de naissance et adresse email (facultative). Les données seront archivées pendant 20 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO (protection-donnees@ratp.fr).

 Vous devez répondre à la question et sélectionner la case correspondante, sinon il sera impossible de valider votre formulaire d'inscription à la bourse d'échange. Une réponse est sélectionnée quand le rond qui la précède devient bleu, comme ceci :

En sélectionnant cette case, j'accepte que les données précitées (nom, prénom, matricule, etc.) soient collectées et traitées pour assurer le processus de la bourse d'échange, conformément au protocole d'accord signé le 6 janvier 2020.



Informations préalables (2/2)

Question sécurité

 Il vous est demandé d'indiquer votre année de naissance (4 chiffres ; exemple : 1962). Cela permet d'authentifier votre connexion et de vérifier votre identité.

Question sécurité - Quelle	est votre année de naissance ?
Indiquez votre année de naissance (4 chi	ffres ; exemple : 1962), sans espace ni autres caractères.



- Ne pas oublier de répondre à la question et de sélectionner la case correspondante, sinon il sera impossible de valider votre formulaire d'inscription à la bourse d'échange. Une réponse est sélectionnée quand le rond qui la précède devient bleu.
- Pour l'année de naissance, assurez-vous de ne mettre que 4 chiffres dans la case. Veillez à ne pas mettre d'espace ou d'autres caractères.



Inscription à la bourse d'échange (1/2)

Recueil du consentement pour la participation à la bourse d'échange

Si vous souhaitez vous inscrire dans le processus de la bourse d'échange et échanger l'affectation principale que vous avez obtenue à l'issue de la plateforme digitale, veuillez cocher « Oui » à la question suivante :

*

Les règles et les principes du processus de la bourse d'échange ont fait l'objet d'informations multiples (newsletter, courrier joint à l'annonce des affectations, sessions Teams, …). En toute connaissance de cause, confirmez-vous votre inscription au processus de la bourse d'échange ?

 Vous avez la possibilité de revenir sur votre formulaire jusqu'au 13 janvier 2021 et de modifier vos réponses. Si finalement vous ne souhaitez plus vous inscrire dans le processus de la bourse d'échange, retournez sur votre formulaire et cochez « Non » à la question ci-dessus.



<u>Attention</u> : après le 13 janvier 2021 (23h59), il ne sera plus possible de modifier votre formulaire. Seule votre dernière soumission sera prise en compte.



Inscription à la bourse d'échange (2/2)

Informations sur les prochaines étapes du processus d'échange

Si vous le <u>souhaitez</u>, vous pouvez recevoir des informations relatives au processus de la bourse d'échange sur votre boite mail
<u>professionnelle</u> ou <u>personnelle</u>. Si vous êtes d'accord, sélectionnez « Oui » et renseignez votre adresse mail :

Souhaitez-vous recevoir les prochaines informations sur le processus de la bourse d'échange par mail ?		
Vous pouvez communiquer votre adresse email professionnelle ou personnelle.		
Oui		
○ Non		
Si oui, veuillez renseigner votre email :		
Exemple@gmail.com		

• À noter : si vous cochez « non » à la question précédente, l'encart permettant de renseigner l'adresse mail ne s'affiche pas.



Prochaines étapes

Communication des postes ouverts à l'échange

- Les listes des postes ouverts à l'échange vous seront communiquées le 18 janvier 2021 sur Urban Web afin de pouvoir vous positionner sur un ou plusieurs poste(s) ouvert(s) à l'échange (pas de minimum requis).
- Il y aura une liste pour chaque département et pour chaque catégorie métier. Vous êtes invité(é) à prendre connaissance de la liste correspondant à votre département d'affectation et à votre catégorie métier avant de formuler vos aspirations d'échange (18-31 janvier).
- Vous devez indiquer avoir pris connaissance de ces informations en cochant la case suivante :

Je confirme avoir pris connaissance de ces informations.



Validation finale de votre formulaire

- Vous pouvez revenir sur votre formulaire et le modifier si vous le souhaitez jusqu'au 13 janvier 2021. Après cette date, il ne sera plus possible de procéder à des modifications de votre formulaire. Ainsi, seule votre dernière soumission sera prise en compte.
- Vous devez attester avoir pris connaissance de ces informations en cochant la case suivante :
 - J'ai pris connaissance de la possibilité de changer mes réponses jusqu'au 13 janvier et comprends qu'après cette date il ne sera plus possible de les modifier.
- Pour procéder à la validation finale de votre formulaire, cliquez sur le bouton Terminer en bas de page.
- Un résumé de toutes les réponses que vous avez saisies apparaîtra, attestant que vos réponses ont bien été prises en compte.
- Si vous n'arrivez pas à valider votre formulaire d'inscription à la bourse d'échange et que la plateforme vous renvoie au début du formulaire à un encart jaune, cela signifie que vous n'avez pas répondu à toutes les questions. Les questions auxquelles vous n'avez pas répondu sont indiquées dans l'encart jaune.
- Complétez votre formulaire en conséquence et procédez à la validation finale en cliquant sur le bouton Terminer en bas de page.



Sommaire







18



Les agents ne se positionnent <u>que sur les postes pour lesquels ils sont prêts à effectuer un échange</u>. S'ils ne sont pas prêts à échanger leur poste contre un poste de la liste communiquée, **ils ne doivent pas renseigner ce poste dans leur formulaire**. En effet, si l'agent renseigne un poste dans son formulaire et que l'échange est validé, il ne sera pas possible de conserver l'affectation obtenue à l'issue de la plateforme digitale, et l'affectation définitive sera celle issue de la bourse d'échange.



Les agents ont la possibilité de modifier leur formulaire de recueil des aspirations d'échange jusqu'à la date de clôture du formulaire (31 janvier 2021). Plus aucune modification ne sera possible au-delà de cette date. La dernière soumission fera foi.



Les agents doivent se positionner **uniquement sur des postes ouverts à l'échange**. S'il y'a un zéro sur l'une des lignes ou colonnes des listes des postes proposés à l'échange (communication des listes le 18 janvier), il ne faut **pas renseigner ces postes dans le formulaire de recueil des aspirations d'échange**.

Les agents peuvent formuler s'ils le souhaitent jusqu'à 10 aspirations d'échange (pas de minimum requis).



Il est attendu que les agents répondent avec **honnêteté**. Les informations renseignées sont soumises à vérification. Si les données renseignées s'avèrent erronées (exemple : choix d'un département qui n'est celui issu de la plateforme digitale, catégorie métier incorrecte, ...), **elles ne seront pas prises en compte.**



Se connecter à la plateforme Urban Web et accéder au formulaire de recueil des aspirations d'échange

- La plateforme de recueil des aspirations d'échange est hébergée sur Urban Web. Pour plus d'aisance, nous vous conseillons de vous connecter depuis un ordinateur. Néanmoins, il est également possible d'y accéder via une tablette ou un smartphone.
- Accédez à Urban Web en allant sur ce lien : <u>https://urbanweb.ratp.net/</u>. Si vous rencontrez des difficultés de connexion, n'hésitez pas à contacter le 093 ou le 01 58 78 80 93 (depuis n° externe).
- Indiquez votre compte matriculaire, votre mot de passe et cliquez sur « Connexion » :



• Le lien vers le formulaire de recueil des aspirations d'échange sera communiqué le Mardi 18 janvier 2021.

Vue d'ensemble du formulaire de recueil des aspirations d'échange

- Ce formulaire est dédié aux agents qui souhaitent proposer leur poste à l'échange et a pour vocation de leur permettre de formuler <u>leur(s) aspiration(s) d'échange.</u>
- Le renseignement du formulaire dure environ 30 minutes, bien que cette durée soit susceptible de varier d'un agent à l'autre.
- Le formulaire de recueil des aspirations d'échange est composé de plusieurs parties :

Etape 1 sur 6 Informations préalables

Etape 2 sur 6 Département d'affectation et catégorie

Etape 3 sur 6 Liste des postes ouverts à l'échange

- Etape 4 sur 6 Recueil des aspirations d'échange
- Etape 5 sur 6 Communication des résultats d'affectation

Etape 6 sur 6 Finalisation de votre formulaire

 Chacune de ces étapes est détaillée dans les pages suivantes. Vous retrouverez une mention de chaque étape en haut à droite de chaque page.



Informations préalables (1/3)

Lecture préalable du guide d'accompagnement

- La lecture préalable du présent guide d'accompagnement à la bourse d'échange est essentielle afin de renseigner correctement et de manière éclairée votre formulaire de recueil des aspirations d'échange.
- Par conséquent, avant de commencer à répondre aux questions du formulaire, nous vous demandons de confirmer que vous avez lu attentivement le guide d'accompagnement dédié.
- Vous devez répondre à la question et sélectionner la case correspondante, sinon il sera impossible de valider votre formulaire de recueil des aspirations d'échange. Une réponse est sélectionnée quand le rond qui la précède devient bleu, comme ceci :

*

Avant de remplir ce formulaire, vous devez avoir lu attentivement le guide d'accompagnement dédié (disponible sur Urban Web et envoyé au domicile de tous les agents inscrits dans le processus de la bourse d'échange). Pour rappel, ce guide contient toutes les informations nécessaires à la compréhension de la bourse d'échange.

Ie confirme avoir lu attentivement le guide sur la bourse d'échange avant de renseigner ce formulaire.



Informations préalables (2/3)

Recueil du consentement pour le traitement de vos données (RGPD¹)

 Dans le cadre de la législation européenne de protection des données, nous recueillons votre consentement pour le traitement des données personnelles que vous serez amené(e) à communiquer via le formulaire de recueil des aspirations d'échange :

Les données recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront traitées par la direction CML, dans le cadre du projet d'évolution du SCC. Ces informations permettront de mettre en œuvre la bourse d'échange telle que définie dans le protocole d'accord signé le 6 janvier 2020. Les données suivantes seront collectées via le formulaire : nom, prénom, matricule, département d'affectaction, catégorie métier, aspirations d'échange et adresse email (facultative). Les données seront archivées pendant 20 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO (protection-donnees@ratp.fr).

Vous devez répondre à la question et sélectionner la case correspondante, sinon il sera impossible de valider votre formulaire de recueil des aspirations d'échange. Une réponse est sélectionnée quand le rond qui la précède devient bleu, comme ceci :

En sélectionnant cette case, j'accepte que les données précitées (nom, prénom, matricule, etc.) soient collectées et traitées pour assurer le processus de la bourse d'échange, conformément au protocole d'accord signé le 6 janvier 2020.



Informations préalables (3/3)

Question sécurité

 Il vous est demandé d'indiquer votre année de naissance (4 chiffres ; exemple : 1962). Cela permet d'authentifier votre connexion et de vérifier votre identité.





- Ne pas oublier de répondre à la question et de sélectionner la case correspondante, sinon il sera impossible de valider votre formulaire de recueil des aspirations d'échange. Une réponse est sélectionnée quand le rond qui la précède devient bleu.
- Pour l'année de naissance, assurez-vous de ne mettre que 4 chiffres dans la case. Veillez à ne pas mettre d'espace ou d'autres caractères.



Département d'affectation et catégorie

Votre département d'affectation

• Sélectionnez le département auquel vous avez été affecté(e) à l'issue de la plateforme digitale :



Votre catégorie métier

- Le département d'affectation sélectionné permet de conditionner l'apparition de la question relative à la catégorie métier.
- Les propositions suivantes apparaissent :



Sélection du département RDS :

• Sélectionnez votre catégorie métier.

Sélection du département SEM :





Liste des postes ouverts à l'échange

- Avant de formuler vos aspirations d'échange, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de la liste des postes ouverts à l'échange.
- En fonction des informations que vous avez renseignées dans la partie précédente, une liste des postes ouverts à l'échange adaptée à votre département d'affectation et à votre catégorie métier s'affichera.
- Vous trouverez dans cette liste l'intégralité des postes vacants et non vacants ouverts à l'échange. Pour rappel, les postes vacants sont des postes non pourvus à l'issue de l'attribution des affectations sur la plateforme digitale. Les postes non vacants font référence aux postes des agents qui s'inscrivent sur la bourse d'échange et qui font le choix de proposer leur poste à l'échange.
- L'ensemble des listes des postes ouverts aux échanges sera disponible sur Urban Web à compter du 18 janvier. Les listes seront également intégrées dans la dernière version du guide d'accompagnement à la bourse d'échange.
- Vous devez confirmer avoir pris connaissance de la liste des postes ouverts à l'échange avant de poursuivre le formulaire et de formuler vos aspirations d'échange :



Je confirme avoir pris connaissance de la liste des postes ouverts à l'échange.

Rappel des principes de la bourse d'échange

 Cette partie du formulaire est consacrée au renseignement de vos aspirations d'échange. Vous devez vous positionner uniquement sur des postes pour lesquels vous êtes prêt(e) à effectuer un échange. Si vous n'êtes pas prêt(e) à échanger votre poste contre un poste de la liste communiquée, vous ne devez pas renseigner ce poste.

Vous pouvez formuler jusqu'à <u>10 aspirations d'échange maximum</u>. Il n'y a toutefois pas de minimum requis.

- Par ailleurs, chaque aspiration d'échange doit être différente. En effet, la plateforme Urban Web ne permet pas de supprimer une réponse déjà sélectionnée. Vous devez donc être vigilant(e) et ne pas renseigner deux fois la même aspiration d'échange. Si vous indiquez des réponses identiques, elles ne seront prises en compte qu'une seule fois, ce qui diminuera sensiblement vos chances d'obtenir un échange.
- Enfin, si vous n'obtenez aucun échange à l'issue de la bourse d'échange, vous avez la garantie de conserver l'affectation obtenue via la plateforme digitale.



Recueil des aspirations d'échange (2/4)

Positionnement sur des postes ouverts aux échanges

 La répartition des postes ouverts aux échanges est présentée sur la liste qui apparaît dans la partie « Liste des postes ouverts à l'échange » du formulaire de recueil des aspirations d'échange.

ATTENTION

Lorsqu'il y a un zéro (0) sur l'une des lignes ou des colonnes du tableau, cela signifie que le poste n'est pas disponible à l'échange. Il ne faut donc pas renseigner ce poste dans vos aspirations d'échange, et ce même si ce poste vous est présenté dans le menu déroulant lors du renseignement de vos aspirations d'échange. En effet, la plateforme Urban Web ne permet pas de masquer les postes non ouverts à l'échange. Vous devez donc être particulière vigilant(e) et vous positionner uniquement sur les postes ouverts à l'échange.

 Avant de formuler vos aspirations d'échange, il vous est donc demandé de cocher la case suivante afin de s'assurer que vous avez compris le principe précédemment énoncé :

 J'ai compris qu'il faut se positionner uniquement sur des postes ouverts à l'échange (postes sans 0 dans la cartographie ci-dessus).

Recueil des aspirations d'échange (3/4)

Renseignement des aspirations d'échange

- Pour chaque aspiration, vous devez vous positionner sur :
 - Un horaire précis parmi les 3 horaires proposés (jour matin ; mixte après-midi ; nuit soirée)¹

Horaires : aspiration d'échange 1
\odot Jour - Matin
○ Mixte - Après-midi
\odot Nuit - Soirée

- Un lieu géographique précis :
 - Département RDS : sélection parmi la liste des centres BUS

Centres BUS : aspiration d'échange 1

• Département SEM : sélection parmi la liste des secteurs de lignes de METRO & RER

Lignes METRO/RER : aspiration d'échange 1

Note : 1) Horaires SEM : jour, mixte, nuit / horaires RDS : matin, après-midi, soirée

Recueil des aspirations d'échange (4/4)

- Se référer à la liste des postes ouverts à l'échange par département d'affectation et par catégorie métier.
- Renseigner des aspirations d'échanges uniquement si vous le souhaitez (pas de minimum requis) et pour des postes pour lesquels vous êtes prêt(e) à effectuer un échange.
- Renseigner des aspirations différentes à chaque fois. Si vous indiquez des aspirations identiques, elles ne seront prises en compte qu'une seule fois.
- Veiller à se positionner uniquement sur des postes ouverts l'échange (postes sans zéro dans les listes communiquées).
- En cas de doutes ou de questions, ne pas hésiter à solliciter votre encadrement.



Bonnes pratiques

Communication des résultats d'affectation définitive

- Les résultats d'affectation seront annoncés le 22 février 2021 au plus tard.
- Tous les salariés ayant formulé des aspirations d'échange recevront leurs résultats d'affectation par voie postale.
- En complément et si vous le souhaitez, vous pouvez recevoir vos résultats d'affectation sur votre boite mail professionnelle ou personnelle. Si vous êtes d'accord, sélectionnez « Oui » et renseignez votre adresse mail :

* Souhaitez-vous recevoir vos résultats d'affectation par mail (en plus de la voie postale) ?	Ì
• Oui	
○ Non	
Si oui, veuillez renseigner votre mail :	
Exemple@gmail.com	

 L'envoi des résultats d'affectation par mail n'impliquant pas les mêmes délais que l'envoi par voie postale, si vous acceptez de recevoir vos résultats par mail, vous les recevrez plus tôt que par voie postale.



- Pensez à vérifier que votre adresse mail <u>ne comporte pas d'erreur</u>. Si vous renseignez une adresse mail comportant une erreur, vous ne pourrez pas recevoir vos résultats d'affectation via ce canal.
- Si vous pensez que votre mail contient une erreur, vous avez la possibilité de revenir sur votre formulaire et de modifier votre mail jusqu'à la date de clôture du formulaire (31 janvier).
- Lors de la communication des résultats, pensez à consulter vos spams.

Finalisation du formulaire (1/3)

Vérification de vos réponses

- Nous vous invitons à relire l'intégralité de votre formulaire afin de vous assurer que les réponses saisies ne comportent pas d'erreur.
- Notez que les informations professionnelles que vous communiquez (département d'affectation, catégories OCQ, OCD, MO) feront l'objet de vérifications. Si elles s'avèrent fausses, ces données ne seront pas prises en compte.
- Après avoir vérifié toutes les réponses de votre formulaire (clic sur le bouton « Précédent » pour revenir en arrière), vous devez sélectionner la réponse suivante :

Ce formulaire vous engage. Avant de procéder à la validation de votre formulaire, nous vous invitons à relire l'intégralité de vos réponses afin de vous assurer que les informations saisies ne comportent pas d'erreur (clic sur le bouton "précedent" pour revenir en arrière).

Notez que le département d'affectation et la catégorie métier que vous communiquez feront l'objet de vérifications. Si elles s'avèrent fausses, ces données ainsi que vos aspirations d'échange ne seront pas prises en compte dans le cadre de la bourse d'échange.

J'ai vérifié mon formulaire et je confirme qu'il ne comporte pas d'erreur.

Finalisation du formulaire (2/3)

Impression du récapitulatif de vos réponses

- Après avoir validé le formulaire (<u>étape suivante</u>), vous avez la possibilité d'imprimer le récapitulatif de vos réponses depuis votre navigateur Internet, si vous le souhaitez.
- Pour imprimez, cliquez sur CTRL + P sur le clavier. Vous pouvez « imprimer » en format PDF¹ (recommandé) ou en format papier. Vous pouvez également avoir un aperçu de la page imprimée en sélectionnant « Aperçu avant impression ».
- Vous pouvez consulter le tutoriel dédié à l'impression au format PDF sur tous types de terminaux mobiles ici : https://urbanweb.ratp.net/jcms/pr 3701856/projet-/-infos-processus-d-affectation
- Vous devez confirmer avoir pris connaissance de ces informations en sélectionnant cette réponse :

Après validation de votre formulaire, un récapitulatif de vos réponses va s'afficher. Vous avez la possibilité d'imprimer cette page en format PDF ou en format papier si vous le souhaitez.

Ie comprends que j'ai la possibilité d'imprimer le récapitulatif de mes réponses après validation de mon formulaire.

Finalisation du formulaire (3/3)

Validation finale de votre formulaire

Pour procéder à la validation finale de votre formulaire, cliquez sur le bouton



• Vous pouvez retourner sur votre formulaire et modifier vos réponses jusqu'au 31 janvier 2021.

<u>Attention</u> Après le 31 janvier 2021, il ne sera plus possible de modifier votre formulaire. Seule votre dernière soumission sera prise en compte.

• Avant de procéder à la validation de votre formulaire vous devez sélectionner la réponse suivante :

I'ai pris connaissance de la possibilité de changer mes aspirations d'échange jusqu'au 31 janvier et comprends qu'après cette date il ne sera plus possible de les modifier.

- Si vous n'arrivez pas à valider votre formulaire et que la plateforme vous renvoie au début du formulaire à un encart jaune, cela signifie que vous n'avez pas répondu à toutes les questions. Les questions auxquelles vous n'avez pas répondu sont indiquées dans l'encart jaune.
- Complétez votre formulaire en conséquence et procédez à la validation finale en cliquant sur le bouton page.

en bas de

Sommaire







35

Vos contacts



L'équipe projet SCC via le mail dédié au processus d'affectation :

transformationscc-outildigital@ratp.fr



